

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0801

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et Coconstruction de services numériques - Projets d'expérimentation et de services numériques - Conventions de financement avec l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0801**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et Coconstruction de services numériques - Projets d'expérimentation et de services numériques - Conventions de financement avec l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le plan France Relance injecte 100 milliards d'euros dans l'économie française pour répondre aux conséquences de la crise économique liée à la Covid-19, mais aussi pour préparer la France de 2030. La philosophie de ce plan est d'apporter une réponse territorialisée à la crise en favorisant la convergence entre les collectivités territoriales et les services de l'État.

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon a présenté 9 dossiers pour venir soutenir et accélérer des projets et des démarches numériques qu'elle porte sur la modernisation de ses systèmes d'information et de ses services à l'utilisateur.

Huit projets ont été retenus. La période de soutien financier de l'État pour ces projets est de 15 mois et s'achève le 31 décembre 2022.

Ce soutien financier est conditionné à la signature d'une convention pour chacun des projets.

II - Projets soutenus dans le cadre du fonds Transformation numérique des collectivités territoriales de France Relance

La direction interministérielle du numérique (DINUM) est en charge de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen comme des agents du service public. Dans le cadre du plan France Relance, elle pilote la mise en œuvre du volet transformation numérique de l'État et des territoires, pour le compte du ministère de la transformation et de la fonction publiques.

Dans le cadre du fonds Transformation numérique des collectivités territoriales de France Relance, la Métropole a présenté 5 projets qui ont obtenu un soutien financier au titre de ce fonds.

1° - Laclasse.com

Il s'agit de l'évolution de l'espace numérique de travail (ENT) laclasse.com pour un usage dans les écoles du 1^{er} degré.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Métropole propose aux communes d'utiliser l'ENT laclasse.com dans les écoles primaires, maternelles et élémentaires pour renforcer la continuité du parcours pédagogique des élèves disposant d'un ENT unique de la maternelle au collège.

L'ENT ayant été conçu pour les collèges (pour les enseignants du 2nd degré, les collégiens, leurs familles, etc.), il nécessite une adaptation de ses fonctionnalités pour être aussi pertinent dans les écoles primaires qu'il l'est dans les collèges.

2° - GrandLyon Connect Pro

Dans la continuité du service GrandLyon Connect, GrandLyon Connect Pro vise à simplifier et à sécuriser l'accès aux nombreux portails de services publics territoriaux destinés aux professionnels. Pour simplifier les démarches et leur suivi, il est important de proposer aux professionnels un outil permettant :

- de s'identifier et s'authentifier avec un compte unique à tous les portails publics métropolitains,
- de vérifier l'identité de l'entreprise pour laquelle le demandeur souhaite agir, de gérer le mandatement d'un demandeur, c'est-à-dire son habilitation à agir pour le compte d'une entreprise (consulter/ demander/ révoquer) et de solliciter le dirigeant pour accorder les habilitations.

3° - MAGALI - Maîtrise du gaspillage alimentaire

Le projet MAGALI est une expérimentation visant à déterminer si un algorithme prédictif peut assister le travail des cantines scolaires des collèges de la Métropole dans la prévision du nombre de repas à préparer. Ce projet est directement inspiré d'un projet similaire mené par la Métropole de Nantes.

Le projet métropolitain consiste à vérifier si :

- la Métropole dispose des données adéquates pour développer un tel algorithme,
- le modèle prédictif développé par la Métropole de Nantes peut fonctionner avec les données que possède la Métropole,
- le modèle prédictif peut s'inscrire dans le travail quotidien des cantines scolaires pour les assister.

4° - Interpretable

Il s'agit du déploiement du dispositif interactif d'inclusion pour accompagner et faciliter la consultation entre un médecin et des publics et familles allophones, dans les services de protection maternelle et infantile (PMI) et espaces santé de la Métropole.

Le dispositif a été expérimenté sous une première forme entre 2019 et 2020. Les résultats montrent un réel intérêt du dispositif, mais une nouvelle forme est à explorer pour un déploiement fin 2022 sur la Métropole.

5° - DatAgora

Il s'agit d'une démarche pilote visant à outiller le territoire métropolitain et ses acteurs, d'un lieu ressource et appliqué de valorisation des données locales et d'intérêt général, notamment, appuyées sur la plateforme opendata de la Métropole (<https://data.grandlyon.com>).

L'objectif est de résoudre des problématiques complexes (plantabilité de l'espace urbain, indicateurs de trafic, diagnostic social de territoire, impact écologique de la production industrielle, etc.), pour permettre des représentations innovantes au service de la décision publique (DataValo), pour accompagner la médiation (Dataacculturation).

DatAgora est un projet partenarial entre l'Université de Lyon (IDEX et IMU) et la Métropole.

6° - Budget

Au total, ces 5 projets représentent un budget de 902 000 €. Les recettes prévisionnelles apportées par le financement de la DINUM sont de 478 000 €.

	Budget global du projet (en €)	Financement DINUM (recettes) (en €)
Laclasse.com	120 000	60 000
Grand Lyon connect pro	216 000	108 000
Magali	100 000	50 000
Interpretable	160 000	80 000
DatAgora	306 000	180 000
Coût total	902 000	478 000

III - Projets soutenus dans le cadre du fonds Coconstruction de services numériques de France Relance

L'ANCT a été mise en place le 1^{er} janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités territoriales.

L'ANCT assure d'abord un rôle de fabrique à projets pour permettre aux collectivités de les mener à bien. Elle porte un programme numérique visant à résoudre la fracture numérique pour que l'ensemble des territoires soient en capacité de se saisir des opportunités de la révolution numérique.

Dans le cadre du plan France Relance, la Métropole bénéficie d'un financement pour 3 projets, relevant de l'axe coconstruction de services numériques, qui a pour but de constituer un pot commun de services numériques en code ouvert, à disposition de l'ensemble des collectivités territoriales intéressées.

1° - Toodego

Ce projet vise à développer un système permettant d'envoyer des alertes aux usagers de l'application Toodego et proposer un système administrable de manière décentralisée par des agents habilités (selon les domaines) :

- mettre en place un outil permettant de fournir en masse de l'information aux usagers (à plusieurs échelles territoriales, dans plusieurs champs thématiques),
- pouvoir porter une communication homogène et validée pour répondre à des événements ponctuels liés aux services publics de la Métropole,
- interpeller par une communication synthétique, compréhensible et renvoyant vers des sites dédiés pour plus d'informations.

2° - DatAtlas

Il s'agit de développer un outil de cartographie interactive modulaire, dit ferme à cartographie, facilement répliquable et réunissant :

- multi-calques et sources de donnée,
- interactions riches (recherche multicritères, parcours utilisateurs, etc.),
- module de *crowdsourcing*.

Ce projet est mené à partir des expérimentations existantes sur les thématiques alimentation, industrie, végétalisation (fin 2021).

Il s'agira d'articuler les tests pilotes et un produit répliquable, de produire un livre blanc ainsi que des guides des usages réutilisables.

3° - Plateforme Data

Il s'agit d'une plateforme open-source mutualisée pour la Métropole et ses partenaires, www.data.grandlyon.com.

Le service numérique proposé est de déployer une plateforme de données duplicable et déclinable sur n'importe quel territoire, s'inscrivant dans l'esprit des communs numériques (ressource dématérialisée produite et/ou entretenue collectivement par une communauté, et gouvernée par des règles qui lui assurent son caractère collectif et partagé).

L'objectif visé est la promotion du code ouvert du portail, l'animation d'une communauté pour en mutualiser les évolutions, la création d'un package d'installation.

4° - Budget

Au total, ces 3 projets représentent un budget de 285 000 €. Les recettes apportées par le financement de l'ANCT sont de 215 000 €.

	Budget global du projet (en €)	Financement ANCT (recettes) (en €)
Toodego	70 000	40 000
DatAtlas	115 000	75 000
Plateforme Data	100 000	100 000
Coût total	285 000	215 000

En complément du soutien financier apporté par l'ANCT dans le cadre de l'exécution de la convention, celle-ci s'engage à accompagner l'élaboration, le développement et le déploiement du service en mettant à la disposition de la Métropole, sur la sollicitation de celle-ci, son savoir-faire et ses compétences valorisés à la hauteur de 146 984 € (étude, développement informatique, design, etc.). Une part de ce budget pourra être dédiée à une diffusion du service auprès d'autres organismes publics ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

"- Dans l'exposé des motifs, **II - Projets soutenus dans le cadre du fonds Transformation numérique des collectivités territoriales de France Relance**, dans le **6° Budget**, il convient de lire :

"Au total, ces 5 projets représentent un budget de 902 000 €. Les recettes prévisionnelles apportées par le financement de la DINUM sont de 478 800 €.

	Budget global du projet (en €)	Financement DINUM (recettes) (en €)
Laclasse.com	120 000	60 000
Grand Lyon connect pro	216 000	108 000
Magali	100 000	50 000
Interpretable	160 000	80 000
DatAgora	306 000	180 800
Coût total	902 000	478 800

au lieu de :

"6° - Budget

Au total, ces 5 projets représentent un budget de 902 000 €. Les recettes prévisionnelles apportées par le financement de la DINUM sont de 478 000 €.

	Budget global du projet (en €)	Financement DINUM (recettes) (en €)
Laclasse.com	120 000	60 000
Grand Lyon connect pro	216 000	108 000
Magali	100 000	50 000
Interpretable	160 000	80 000
DatAgora	306 000	180 000
Coût total	902 000	478 000

- Dans le **DELIBERE**, il convient de lire en conséquence :

"3° - La recette d'investissement prévisionnelle en résultant, soit 693 800 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 13."

au lieu de :

"3° - La recette d'investissement prévisionnelle en résultant, soit 693 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 13."

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'Etat - DINUM dans le cadre du fonds Transformation numérique des collectivités territoriales de France Relance,
- c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'ANCT dans le cadre du fonds Coconstruction de services numériques de France Relance,

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette d'investissement prévisionnelle en résultant, soit 693 800 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271458-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
